

Amodiataires *news!*

SEPTEMBRE 2017



UN NOUVEAU PARKING SAEMES !

Après un an de travaux et 8 millions d'euros investis, le parking des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor à Créteil (94), vient d'ouvrir ses portes. 600 places sur 6 niveaux, construits en élévation, vous accueillent 24h/24 et 7J/7.

1 VOS CASQUES SONT BIEN GARDÉS

Vous êtes nombreux à apprécier de laisser vos casques motos gratuitement aux gardiens automatiques The Keepers du parking Méditerranée - Gare de Lyon (12e). Retrouvez maintenant ce service dans trois parkings supplémentaires : Maubert Collège des Bernardins (5e), Meyerbeer-Opéra (9e) et Anvers (18e).



2 PYRAMIDES RESTE SAEMES !

La Ville de Paris a renouvelé sa confiance à Saemes, en lui confiant la gestion du parking Pyramides (1er) huit années supplémentaires. Des travaux de modernisation vont être réalisés : adaptations pour les Personnes à Mobilité Réduite, installation d'un guidage à la place, reprise d'étanchéité des niveaux inférieurs et remise en peinture intégrale du parking.

3 RECHARGEZ VOS VÉHICULES DANS NOS PARKINGS

Nouveau ! Vous pouvez régler le rechargement de votre véhicule électrique avec un badge Freshmile ou KiWhi Pass dans le parking public Saemes Ecole de Médecine (6e) et dans le parking réservé aux abonnés Cardinet (17e). Des bornes de recharge rapides (22 KW) sont également à votre disposition parkings Notre-Dame (4e) et Hôtel de Ville (4e).



RAPPEL

CESSION D'UNE AMODIATION

Si vous souhaitez céder votre emplacement à un tiers, **vous devez en informer Saemes par courrier recommandé en indiquant les coordonnées de votre repreneur et le prix de la vente.** A réception de ce courrier, **Saemes dispose d'un délai d'un mois pour indiquer si elle souhaite user de son droit de préemption ou non** (rachat de l'emplacement à la place du repreneur au prix communiqué par le titulaire). La cession est officialisée par la signature d'un acte de cession. Les frais de cession sont à la charge du repreneur (840 € à compter du 1/10/17).

En cas de décès du titulaire du contrat, Saemes procède au changement de nom du titulaire à réception de l'acte de décès et de l'attestation de dévolution successorale (signature de l'acte de succession par les héritiers). Les frais de succession de 210 € (à compter du 1/10/17) sont à la charge des héritiers.



www.saemes.fr